

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2012

Présents : Fabrice CHOLLET, Maire, Annie PASDELOUP, Bernadette DESABRES (arrivée à 19h45), Anne-Marie OSWALD (arrivée à 19h45), adjointes, Jean-Jacques DUTEIL, adjoint, Laurence PAJON, Chantal JOUANIN, Geneviève MALHERBE, Marie-France CHEVALIER, conseillères municipales, Hubert JOBINIOT, Jean-François LOURY, Bernard CAPO, Thomas CLAVIER, François-Régis THINAT, Didier JOUHANNEAU, Claude GEORGES.

Absents excusés : François JUNET, Narcisse SALMON (pouvoir à Thomas CLAVIER) Bernadette DESABRES (pouvoir à Fabrice CHOLLET), Nadine DELANNE-LETOURNEUR (pouvoir à Claude George), Anne-Marie OSWALD (pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUTEIL

Secrétaire auxiliaire : Mikaëlle DALLEE

Pour seule remarque formulée sur le procès verbal de la séance précédente, M. le maire a reçu la demande que l'expression « à l'unanimité des présents » soit employée dans les comptes rendus.

³⁵/₁₇

Ouverture d'un poste d'attaché principal (n° 2012/11/15-1)

Mme PASDELOUP explique que Mikaëlle DALLEE a obtenu l'examen professionnel d'attaché principal et a demandé sa nomination sur ce poste. L'incidence financière de cette nomination est moindre pour la collectivité, cette agent bénéficiant d'une autre échelle de rémunération. Le conseil municipal à l'unanimité des votants crée un poste d'attaché principal.

³⁵/₁₇

Modification d'un poste au service technique (n° 2012/11/15-2)

Mme PASDELOUP explique que le poste laissé vacant par Eric BRISSET sera pourvu au 1^{er} décembre, par Frédéric BEAUSSANT qui accède à un poste à temps complet tout en conservant ses fonctions actuelles (camping et pêche). Elle ajoute que l'annualisation de son poste (26h portés à 35h pendant l'ouverture du camping) a conduit à un temps de travail peu commun de 31,06 heures. Cette annualisation ne sera pas nécessaire au prochain titulaire du poste qui pourra effectuer un temps de travail hebdomadaire régulier. Mme PASDELOUP propose d'arrondir le temps de travail à 32 heures hebdomadaires. Le conseil municipal à l'unanimité des votants modifie le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 31,06/35^{ème} en poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 32/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2012.

³⁵/₁₇

Ouverture d'un poste d'adjoint technique contractuel (n° 2012/11/15-3)

Mme PASDELOUP propose dans l'attente de l'accomplissement des formalités de publicité auprès du centre de gestion, l'ouverture d'un poste d'adjoint technique contractuel. Le conseil municipal à l'unanimité des votants ouvre un poste d'adjoint technique (2^{ème} classe) contractuel de 32/35^{ème} pour 1 mois à compter du 1^{er} décembre 2012, pour accroissement temporaire d'activité.

³⁵/₁₇

Recours à un contrat aidé (service enfance) (n° 2012/11/15-4)

Mme PASDELOUP rappelle que le conseil municipal a ouvert un poste d'adjoint technique contractuel de 15 heures hebdomadaires pour accroissement d'activité pour faire face à l'accroissement de fréquentation à l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire. Il était alors prévu d'attendre le début de l'année pour réaliser un recrutement plus pérenne. Mais le service gestionnaire des contrats aidés a conseillé de commencer le contrat au 1^{er} décembre afin d'être assurés de la disponibilité du dispositif, en l'absence d'informations sur les dispositifs applicables en 2013.

Mme PASDELOUP rappelle que les 20h de travail hebdomadaire seront nécessaires à la rentrée scolaire, en plus des besoins engendrés immédiatement par l'arrêt maladie de Mme NICOLAS. Elle propose aussi d'avancer d'un mois la conclusion du contrat aidé car la personne occupant ce poste donne satisfaction et que son éligibilité aux contrats aidés n'est garantie que jusqu'en décembre.

Mme DALLEE explique que le Conseil Général gère ces contrats. Suite à une question de Mme JOUANIN, Mme PASDELOUP explique que l'agent effectuera les 5 h là où et quand les besoins se feront sentir. Mme MALHERBE suggère que cet agent effectue des permanences en bibliothèque le

samedi matin. M. le maire précise que l'agent est exclu par son âge du dispositif du contrat d'avenir. Le conseil municipal à l'unanimité des votants ouvre un poste d'adjoint technique en contrat aidé (CUI-CAE) de 20h à compter du 1^{er} décembre 2012, pour une durée totale de 24 mois maximum par contrats renouvelables de 6 mois.

M. le maire propose d'ajuster les ouvertures de crédits aux réalisations et permettre ainsi une meilleure lisibilité des crédits restants. Mme DALLEE ajoute que cette mesure améliore la précision des restes à réaliser. M. le maire présente la décision modificative en précisant que la commune a décidé de changer une chaudière hors d'usage dans le logement communal, place de la mairie. Mme DALLEE ajoute que la commande de matériel pour la cantine sera imputée en investissement du fait de la présence de matériel conséquent comme un mixeur. M. le maire explique que le serveur informatique de la mairie s'est révélé plus cher que prévu. M. le maire explique qu'un projet de numérisation des actes d'état civil est à l'étude. Mme DALLEE précise que les 1200 € de dépenses supplémentaires inscrites pour le cimetière disposent de recettes équivalentes correspondant à la participation de St Georges sur Moulon calculée au prorata de la population soit 25%. Mme PASDELOUP présente le projet de travaux au cimetière : l'ajout de cases de columbarium et la création d'un jardin du souvenir. Mme DALLEE explique que le paiement de travaux à la crèche par la commune plutôt que par le CCAS est dû à l'informatisation de l'inventaire qui a fait ressortir l'anomalie des dépenses payées par le CCAS pour un bien appartenant au patrimoine communal.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants adopte la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Article	Opération	Montant	Article	Opération	Montant
2031	1006	3000	13248	1012	1200
Article		Montant			
21318		1057			3500
6232					1200
62318		1034			1200
62324					300
21318		1056			800
6227					-300
Total		1001			-9100
21318		1002			1100
2188		1007			10000
2313		1007			-1600
2031		1051			-5670
2315		1051			-13230
2128		1047			10500
2128		1053			-50000
2315		1053			50000
21316		1012			1200
21318		1030			1100
21318		1052			-1100
2188		1025			-900
21318		1015			900
2151		1011			-18200
2315		1011			18200
Total		1200	Total		1200

Dépenses Recettes
Section de fonctionnement
Dépenses

M. DUTEIL explique qu'il s'agit d'un engagement purement formel visant à compléter la demande de subvention adressée au Conseil Général. M. Le maire répond que le montant du programme arrêté à 564 293,95 € est estimatif. M. CLAVIER fait remarquer que si le marché était conclu à cette date, ce montant serait moins élevé. M. le maire répond que la commune doit attendre les subventions. M. le maire explique avoir demandé dans un souci de coordination que le dossier de subvention soit centralisé par le SIAEPAC, ce que le Conseil Général a refusé. Il ajoute que les études sont prêtes mais que les subventions sont bloquées par celle accordée pour les travaux de la mairie jusqu'en 2013 et par celle octroyée au SIEPAC pour l'assainissement de la route de la Vallée. Ces derniers débutent et devraient durer un mois. Il conclut qu'en 2013, le SIAEPAC et la commune n'auront plus de subvention en cours et seront donc à nouveau éligibles pour recevoir une subvention.

M. le maire rappelle qu'aux Roches, l'habitat est ancien et qu'il ne permet pas toujours l'installation d'un assainissement non collectif. Il ajoute que les travaux du SIAEPAC couteront plus de 600 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité des votants engage la commune à réaliser ce programme de travaux d'assainissement pluvial aux Roches et aux Rochons d'un montant estimé à 564 293,95 €.

³⁵
17

Acquisition de la parcelle AC 94 (n° 2012/11/15-7)

M. DUTEIL rappelle que le cabinet ICA a réalisé une étude sur la gestion des pluviales de cette cour commune. Cette étude comprenait un volet paysager et l'aménagement d'un accès à l'épicerie sociale qui devait être réalisée par le CIAS. Ce projet ne voyant pas le jour, la commune a perdu 2 années. Seuls la réhabilitation de la toiture est en cours, réalisée par le CCAS. M. le maire rappelle qu'une réunion de riverains a été organisée. Il explique que M. GITTON a acheté une maison qu'il rénove et qu'il a émis le souhait que le projet d'aménagement de cette parcelle avance. M. DUTEIL précise que le prix d'acquisition serait l'euro symbolique. Toutefois, la commune devra ensuite, en lieu et place des riverains, en assurer l'entretien. Le voter est mis en suspend pendant que le plan du projet d'aménagement circule parmi les conseillers municipaux.

³⁵
17

Convention de mise à disposition des locaux de la crèche au CCAS (n° 2012/11/15-8)

M. le maire explique que le CCAS assume les charges de subventions aux crèches du fait de leur caractère social et que dans cette logique, les travaux de la crèche et son équipement sont imputés sur le budget du CCAS. Il ajoute que cette pratique admise jusqu'à présent engendre une anomalie en matière d'inventaire. Pour régulariser cette situation, il faut conclure une convention de mise à disposition du bâtiment entre la commune et le CCAS. Mme DALLEE précise que certaines dépenses devront désormais être payées par le CCAS, l'assurance par exemple. Le conseil municipal à l'unanimité des votants autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition du local accueillant la crèche Haut Comme 3 Pommes au CCAS et à réaliser les opérations comptables se rapportant à cette mise à disposition.

³⁵
17

Convention de mise à disposition des locaux du 9 route de St Palais (n° 2012/11/15-9)

M. le maire informe l'assemblée que l'aide alimentaire doit être transférée au CIAS dès le 1^{er} janvier 2013. Pour ce faire, le conseil municipal à l'unanimité des votants met fin à la convention de mise à disposition de ce local au CCAS à la date du 31 décembre 2012 et autorise M. le maire à signer avec le CCAS un avenant dans ce sens. Il décide également à l'unanimité des votants de mettre le local 9 route de St Palais à disposition du CIAS et autorise M. le maire à signer avec le CIAS cette convention.

Mesdames DESABRES et OSWALD arrivent à 19h45.

M. le maire annonce que le terrain communal derrière la crèche est en cours de nettoyage pour permettre un stationnement des élus qui libéreront les autres parkings. Il ajoute qu'une subvention pour l'aménagement de l'AC 94 serait possible sur les fonds du FISAC si le propriétaire du « HARLEY DAVIDSON » créait une vitrine avec un logement au dessus. La création d'un commerce rendrait possible l'octroi d'une petite subvention.

³⁵₁₇ **Délibération 2012/11/15-7** : Après que l'assemblée a pris connaissance du plan d'aménagement de la parcelle AC 94, le conseil municipal à l'unanimité des votants décide acquérir les parts d'indivision de cette parcelle, à tous les riverains détenteurs afin d'obtenir la propriété complète de cette parcelle et ce pour l'euro symbolique. M. le maire ajoute qu'après l'acquisition, un projet encore plus finalisé sera présenté.

Questions diverses

³⁵₁₇ **Jumelage avec BELFAUX** : M. CAPO s'est rendu en Suisse et a rencontré l'ancienne équipe municipale de BELFAUX qui regrette que le jumelage n'ait pas connu de suite. Il leur a répondu que l'impulsion doit venir de la population mais surtout des associations. BELFAUX a formulé une nouvelle demande de réaliser un premier échange avec les pompiers suisses et l'Indépendante. M. maire dit que le nouveau syndic bien qu'étant du voyage à St Martin a freiné l'avancement du jumelage. Mme DESABRES explique que ces démarches auprès des pompiers sont restées sans suite. M. CAPO explique que la situation de la commune suisse est très tendue. Il suggère de réaliser une campagne d'information ou de créer un petit évènement par exemple avec les pompiers voire autour du cyclisme. Cette suggestion est bien accueillie par l'assemblée.

³⁵₁₇ **Comice** : Mme DESABRES explique que les réunions se poursuivent. Seront au programme au moins 5 fanfares et 4 groupes. La prochaine réunion plénière se tiendra le 28 janvier prochain. M. le maire dit qu'il peine à rencontrer le Président de la FDSEA.

³⁵₁₇ **Repas des Aînés du 6 janvier 2012** : Mmes JOUANIN et MALHERBE seront les invitées du CCAS.

Distribution des colis aux Aînés : le 22 décembre de 9h à 12h. Les élus volontaires s'inscrivent.

³⁵₁₇ **Aide alimentaire** : Mme OSWALD fait un appel aux volontaires pour la collecte les 23 et 24 novembre 2012.

³⁵₁₇ **Trésorerie** : M. le maire informe l'assemblée que les sénateurs ont écrit au Préfet et que le député GALLUT a écrit au Ministre pour lui demander audience pour les élus du canton et le Conseil général. M. le maire explique qu'il a engagé toutes les démarches possibles avec l'ensemble des partenaires.

Il souligne que le Préfet attend le projet alternatif de Saint Martin qui sera rendu par l'architecte le 19 novembre. Le Comité Technique Local des Finances Publiques a été réuni sur le projet de fermeture mais en l'absence de quorum, une nouvelle réunion a été organisée le 14 novembre 2012. Les syndicats n'y ont pas participé mais le projet a probablement été acté sans eux. Il revient désormais au Ministère de trancher. Médiatiquement, l'affaire a obtenu un écho qui a fait avancer le dossier.

³⁵₁₇ **Maison médicale** : M. le maire explique que ce dossier est compliqué car encadré par de nombreuses règles dont l'éloignement d'au moins 20 km entre deux maisons médicales prétendant à un financement. En plus, il est nécessaire de se baser sur le projet d'un médecin. Lors de la rencontre des maires du canton le 13 novembre dernier, le Conseil général a expliqué verser une bourse aux étudiants en médecine s'engageant à venir pendant 5 ans dans le département. L'ensemble du département est désormais reconnu en déficit. M. le maire a obtenu les coordonnées d'un interne qui semble ne pas savoir où s'installer. Lors du dernier bureau communautaire, il a été décidé de réunir tous les acteurs du projet M. le maire envisage plutôt la maison médicale dans l'actuelle gendarmerie dont les nouveaux locaux seront livrés en 2014. Cette échéance est compatible avec celle de la maison médicale fixée en 2015. En attendant, des cabinets vides pourront servir de relais.

³⁵₁₇ Vœux du maire : le 4 janvier 2013.

³⁵₁₇ M GEORGE adresse ses remerciements au conseil municipal pour les messages de soutien reçus lors du décès de son père.

³⁵₁₇ Sortie scolaire : M. JOBINIOT confirme que le dossier pour le voyage aux Invalides a été remis à M. HAMEL. Il rappelle que le voyage sera financé mais que la commune devra payer les entrées.

³⁵₁₇ Bibliothèque : Mme MALHERBE explique que sur la liste de 7 bénévoles en bibliothèque, seuls 4 assurent les ouvertures du samedi. Elle explique qu'il faudrait faire un appel aux volontaires et lance un appel aux élus. Elle rappelle qu'un article paraîtra dans l'Echo à ce sujet. Elle insiste sur le fait que le samedi, viennent beaucoup de lecteurs qui ne peuvent pas venir à un autre moment. Mme CHEVALIER confirme l'importance de cette ouverture et rappelle que cela ne demande que 2 h de temps à autre. Mme MALHERBE dit que élus pourraient des efforts pour la bibliothèque. Mme JOUANIN répond que de nombreux élus s'impliquent déjà dans les autres manifestations ou associations et que les élus ne peuvent pas être partout. Mme MALHERBE en conclut qu'à ce rythme l'ouverture du samedi ne pourra pas être conservée ce qui est dommage pour un service public. La qualification de « service public » est contestée par M. DUTEIL qui assimile plutôt cette activité à une activité de type associatif. Mme CHEVALIER rappelle qu'aucune association n'intervient et que le service est purement communal. M. CAPO souligne que l'activité est municipale mais recourt au même bénévolat que celui intervenant pour les associations.

³⁵₁₇ Invitation au pot du personnel le 20/12/2012.

³⁵₁₇ Travaux : M. DUTEIL fait le point sur le chantier de la noue, route d'Allogny. Il explique que l'entreprise BLANCHET a commencé le raccordement du gymnase vers la noue qui stockera les eaux du bassin versant en attendant leur déversement dans le réseau pluvial, permettant ainsi une protection des LABBES en cas de fortes précipitations. L'exutoire du système se situe le long de la route et une petite digue d'1m50 sera érigée. M. le maire explique qu'il a fait le choix de ne pas implanter un panneau d'information de 1 000 € pour projet de cette taille. M. DUTEIL explique qu'à l'issue des travaux une information sera diffusée dans le journal.

³⁵₁₇ Animations : Brins de culture 2013. La CCTV confie à nouveau cette manifestation au CARROI. La présentation se tiendra le 7 décembre à PIGNY à 18h

- Messe de la Ste Cécile et de la Ste Barbe : 24 novembre 2012 à 18h.
- Concert de Noël (Indépendante et Ecole de musique) : 9 décembre à 16h
- Spectacle L'éloge de la pifométrie organisé par le CARROI le 8 décembre à 20h30 à FUSSY.
- Conférence sur le KIRGHIZISTAN : 23 novembre 2012 à 20h30 à la salle polyvalente.
- Collecte de sang le 28 novembre dès 14h30 à la salle polyvalente.

³⁵₁₇ Changement de secrétaire au Syndicat de Transports Scolaires : M. LOURY signale l'arrivée d'une nouvelle secrétaire qui est déjà employée à temps non complet à la mairie de St George.

³⁵₁₇ Trophées du bénévolat : M. le maire annonce que l'Association des médaillés du Cher honore Mme PAJON et M. ALONSO (ancien président du Club de tennis). M. le maire les félicite.

³⁵₁₇ Réunion des sponsors du 14 juillet, le 16 novembre.

³⁵₁₇ Prochain conseil municipal : le 18 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.